

Communiqué de presse

Le Royaume du Maroc et EUROCONTROL signent un Accord Global

Le Royaume du Maroc et l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL) ont conclu ce jour un Accord global.

Cet accord a été signé par M. Zouhair Mohammed El Aoufir, Directeur Général de l'Office National Des Aéroports (ONDA), et par M. Frank Brenner, Directeur Général d'EUROCONTROL, à l'occasion d'une cérémonie organisée en marge du salon aéronautique international de Marrakech qui se tient du 27 au 30 avril courant.

Dans l'allocution prononcée à cette occasion, M. El Aoufir a indiqué que « **avec la signature et l'entrée en vigueur de cet accord, notre pays ne réalise pas uniquement une première au niveau mondial, EUROCONTROL n'a jamais signé d'accord semblable avec un pays situé en dehors des frontières de l'Europe ; mais acte aussi la reconnaissance de la performance de la gestion des services de navigation aérienne marocaine et consolide un partenariat soutenu et voulu gagnant / gagnant entre l'ONDA et EUROCONTROL** »

De son côté, Frank Brenner, Directeur Général d'EUROCONTROL, a fait la déclaration suivante : « **EUROCONTROL œuvre depuis des années en étroite collaboration avec le Royaume du Maroc, et nous sommes ravis que cette excellente relation de travail soit aujourd'hui consolidée par la signature d'un Accord global. Plus de 850 vols circulent quotidiennement entre les espaces aériens de l'Europe et du Maroc. Il s'agit donc là pour nous d'une étape logique en vue du renforcement de notre niveau d'intégration et de coopération, dans l'intérêt à la fois des compagnies aériennes et des voyageurs.** »

Et M. Brenner d'ajouter : « Cet Accord global constitue un signe clair du rapprochement du Maroc vers l'Europe et de son adhésion au système de transport aérien européen. Il implique que le Maroc participera désormais aux structures d'EUROCONTROL et qu'il pourra bénéficier de l'ensemble des services fournis par l'Agence. »

Le Royaume du Maroc a signé avec l'UE un Accord européen relatif aux transports aériens civils, qui ménage un accès libre et illimité aux deux marchés de trafic aérien concernés. Il est donc parfaitement logique et évident que nous devons gérer des volumes de trafic plus importants. Techniquement, cette évolution présuppose une organisation de l'espace aérien ainsi que des procédures de gestion de la circulation aérienne communes. Or, la mission d'EUROCONTROL consiste précisément à assurer la mise en place d'un réseau efficace et efficient.

Aux termes de cet Accord global, le Royaume du Maroc sera totalement intégré dans les structures d'EUROCONTROL et pourra ainsi bénéficier de l'ensemble des services fournis par l'Agence. Il procurera des avantages opérationnels majeurs aux compagnies aériennes et aux passagers, à savoir notamment une meilleure gestion des crises, une gestion mieux organisée et harmonisée des courants de trafic entre l'Afrique du Nord / les îles Canaries et le continent européen, une meilleure prévisibilité dans la planification des opérations quotidiennes, une amélioration de la sécurité des opérations ainsi qu'une approche de réseau plus large pour l'ensemble des développements (organisation de l'espace aérien, coordination et gestion des infrastructures, etc.).

L'Accord global entrera en vigueur le 1er mai 2016.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

Nadia BENZAKOUR: n.benzakour@onda.ma

Mohamed BERKOUK: m.berkouk@onda.ma

Kyla EVANS: press@eurocontrol.int

Marrakech, le 29 avril 2016



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports



EUROCONTROL